



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés rencontrées par les manades de Camargue

Question orale n° 600

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la détresse des manadiers, qui éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des assurances pour couvrir leurs activités. Principalement situées dans les Bouches-du-Rhône et dans le Gard, les manades sont des élevages de taureaux dont l'une des activités majeures est la participation à des manifestations taurines, notamment des courses camarguaises. Emblématiques de la culture camarguaise, les manades pratiquent un élevage traditionnel. Respectueuses à la fois du bien-être animal et de la biodiversité, elles représentent près de 18 000 animaux répartis sur 25 000 hectares de terres agricoles. Les manadiers sont des acteurs de premier plan dans le maintien de l'équilibre entre activité humaine et espaces naturels au sein du parc naturel régional de Camargue. Déjà mises à mal par la crise du coronavirus, les manades voient leur existence menacée, essentiellement à cause de la difficulté que ces dernières rencontrent lorsqu'elles souhaitent s'assurer. En effet, les spectacles taurins qu'offrent les manadiers engendrent occasionnellement des accidents, y compris des accidents corporels. Le risque est particulièrement accru lorsque les manadiers conduisent à cheval leurs taureaux des arènes à l'élevage ou inversement. Ces cortèges traditionnels, appelés abrivados ou bandidos, traversent des rues entières et sont parfois perturbés par des spectateurs qui cherchent, à leurs risques, à se confronter aux taureaux. Ce sont alors les manadiers, quelles que soient les mesures de sécurité prises au préalable, qui sont considérés comme responsables des accidents causés par leurs animaux. Conscientes du risque financier que représentent les partenariats avec des manades, les assurances sont désormais très réticentes à couvrir l'activité des manades. Actuellement, il n'existe plus qu'un seul assureur qui accepte encore de couvrir les abrivados et les bandidos. Les cotisations prélevées sur les éleveurs ont, de leur côté, été multipliées par cinq, rendant la situation intenable financièrement pour beaucoup, en particulier pour les jeunes qui souhaitent se lancer. Ces spectacles de rue tiennent pourtant une place centrale dans les fêtes votives qui rythment la saison touristique de tout un territoire et génèrent plusieurs dizaines de millions d'euros par an. La disparition des manades serait une catastrophe à la fois culturelle et économique. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement compte prendre des mesures pour protéger les manadiers.

Texte de la réponse

DIFFICULTÉS DES MANADES DE CAMARGUE

M. le président . La parole est à M. Nicolas Meizonnet, pour exposer sa question, no 600, relative aux difficultés des manades de Camargue.

M. Nicolas Meizonnet . C'est en ma qualité de député de Petite Camargue que je m'adresse à vous. Lorsque le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, Marc Fesneau, que j'aurais aimé voir au banc, s'est rendu dans les départements du Gard et de l'Hérault, le 3 février dernier, à la rencontre des représentants syndicaux du monde agricole, il a été saisi du sujet très important des assurances des manadiers, les éleveurs de taureaux de Camargue.

Principalement situés dans le Gard, dans les Bouches-du-Rhône et un petit peu dans l'Hérault, ces élevages comptent parmi leurs principales activités la participation à des manifestations taurines telles que les courses camarguaises, les abrivades et les bandides, c'est-à-dire des spectacles traditionnels emblématiques de la culture locale. On dénombre environ 150 élevages de taille variable, ce qui représente environ 18 000 bêtes et 25 000 hectares de terres, et l'économie qui en découle représente au bas mot des dizaines de millions d'euros par an.

Les manadiers, déjà mis à mal par la crise sanitaire du fait de l'interruption des festivals pendant de longs mois, voient désormais leur existence menacée par un problème d'assurance. En effet, la loi dispose que l'éleveur propriétaire d'un animal est responsable en toutes circonstances des dommages causés par celui-ci. Ainsi, lors d'un spectacle traditionnel drainant un public important tel que l'abrivade, où les manadiers conduisent à cheval les taureaux dans les rues d'un village jusqu'aux arènes, s'il survient un accident en raison du mauvais comportement d'un spectateur, pourtant alerté des dangers potentiels, le manadier est tenu responsable de l'accident causé, quand bien même toutes les mesures de sécurité auraient été prises au préalable. En conséquence, les deux assureurs principaux des manadiers ont fait exploser les montants des cotisations en les multipliant par cinq, six ou sept, et refusent même d'assurer certains élevages.

Vous comprenez que si rien n'est fait, si les assureurs ne revoient pas leur position et si l'on ne fait pas en sorte que le gardien de l'animal soit exonéré lorsqu'il n'est pas fautif, quand le dommage résulte d'un risque accepté par la victime, c'est la mort des manades et des traditions camarguaises qui est au bout du chemin. J'ai d'ailleurs, avec mes collègues du groupe d'étude Camargue à l'Assemblée, déposé une proposition de loi en ce sens.

Ma question est donc simple : puisque Marc Fesneau a été saisi de ce dossier, et Bercy également, quelles solutions le Gouvernement compte-t-il apporter à cette difficulté ?

M. le président . La parole est à M. le ministre délégué chargé des comptes publics.

M. Thomas Cazenave, *ministre délégué chargé des comptes publics* . Les traditions taurines du Sud de la France, en particulier la course camarguaise, font partie intégrante du patrimoine de notre pays et constituent un élément central de la culture et de l'économie de la Camargue. Je tiens à vous assurer du soutien du Gouvernement à ces traditions. À l'occasion de ces événements, les services de l'État sont aux côtés des organisateurs et ils contribuent chaque année à la sécurité publique lors de ces manifestations.

Le Gouvernement est mobilisé pour que chacun, particulier, entreprise ou collectivité territoriale, puisse bénéficier d'une assurance adaptée aux risques auxquels il fait face, en contrepartie d'une responsabilisation par une plus grande prévention. Il y a quelques mois, j'avais répondu au sénateur du Gard Laurent Burgoa, qui m'avait interpellé sur la même question, que le Gouvernement veillerait à l'accès à l'assurance, dans des conditions de couverture raisonnable, des communes et manadiers organisateurs de fêtes camarguaises. Nous appelons donc à la mobilisation des assureurs mais aussi aux efforts de prévention les plus ambitieux possibles des organisateurs de ces fêtes afin de réduire les risques associés et de faciliter leur accès à l'assurance. Les services déconcentrés de l'État pourront aussi être mobilisés, tant pour ces efforts de prévention que pour l'accès à l'assurance.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 600

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#)

Réponse publiée le : 28 février 2024, page 1205

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 février 2024](#)